



CHARTRE DE MENTORAT POUR LES MENTORES

Afrique Mentorat - Unis par le mentorat, propulsés vers le succès

I. Cadre Général

Mission de l'Association :

L'Association Afrique Mentorat a pour mission de créer un environnement propice au développement personnel et professionnel en Afrique en fournissant des opportunités de mentorat de qualité. Il est question de :

- Cultiver le potentiel individuel
- Promouvoir l'épanouissement personnel
- Favoriser le leadership et l'impact positif
- Promouvoir la diversité et l'inclusion et
- Favoriser le réseautage.

Les valeurs de l'Association :

Les valeurs, Chez Afrique Mentorat, s'appuient sur un ensemble de valeurs fondamentales qui guident son travail et son engagement envers ses membres :

- Engagement envers l'excellence
- Respect et intégrité
- Collaboration et partage
- Diversité et inclusion
- Confidentialité et confiance

Ces valeurs sont au cœur de l'approche du mentorat chez Afrique Mentorat. Elles la guident dans son engagement envers l'excellence, la collaboration et l'épanouissement de ses membres. En adhérant à ces valeurs, elle bâtie une communauté solidaire qui encourage la croissance personnelle, l'autonomisation et l'élargissement des horizons.

Notre vision

La vision, Chez Afrique Mentorat, est de devenir une force motrice du développement personnel et professionnel en Afrique. Elle aspire à être reconnue comme une référence en matière de mentorat, en formant une communauté dynamique d'individus engagés à s'élever mutuellement.

Chez Afrique Mentorat, la croyance est faite en l'énorme pouvoir des relations de mentorat pour inspirer, guider et soutenir les individus dans leur parcours. Il est envisagé un avenir où chaque individu a accès à des opportunités.

But de la Charte :

Cette charte établit les lignes directrices et les engagements pour les mentorés participant au programme Afrique Mentorat.

II. Obligations du Mentoré

En tant que mentoré participant au programme Afrique Mentorat, je m'engage à :

1. Engagement Actif :

Je m'engage activement dans le processus de mentorat en définissant des objectifs clairs et en participant de manière proactive aux rencontres et aux discussions avec mon mentor.

2. Écoute et Apprentissage :

J'écouterai attentivement les conseils et les suggestions de mon mentor, en cherchant à apprendre et à mettre en pratique les enseignements reçus.

3. Respect des Engagements :

Je respecterai les engagements pris envers mon mentor, y compris les horaires de réunions et les délais convenus.

4. Confidentialité :

Je maintiendrai la confidentialité des informations partagées par mon mentor, sauf si une obligation légale l'exige.

5. Responsabilité Personnelle :

Je suis responsable de mon propre développement, et je prendrai des mesures concrètes pour atteindre mes objectifs et ma croissance personnelle et professionnelle.

III. Obligations de l'Association Afrique Mentorat

En tant qu'association, Afrique Mentorat s'engage à fournir un soutien et des ressources appropriés aux mentorés, afin de garantir une expérience de mentorat enrichissante et bénéfique. Ses obligations envers les mentorés comprennent :

1. Sélection de Mentors Qualifiés

Afrique Mentorat s'engage à sélectionner des mentors qualifiés, expérimentés et engagés pour assurer un mentorat de haute qualité pour les mentorés. Elle prend des mesures pour évaluer et choisir des mentors ayant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des mentorés.

2. Mise en Correspondance Adaptée

Afrique Mentorat s'efforce de faire correspondre les mentorés avec des mentors appropriés en fonction des objectifs et des besoins individuels. Elle prend en compte les domaines d'expertise, les compétences et les intérêts pour créer des partenariats de mentorat fructueux.

3. Accès aux Ressources

Afrique Mentorat fournit aux mentorés un accès à des ressources pertinentes, telles que des guides, des ateliers, des webinaires et des événements spéciaux, pour soutenir leur développement personnel et professionnel.

4. Suivi et Évaluation

Afrique Mentorat assure un suivi régulier de la progression des mentorés et des relations de mentorat pour garantir que les objectifs sont atteints et que les mentorés bénéficient pleinement de leur participation au programme.

5. Résolution des Problèmes

Afrique Mentorat se rend disponible pour résoudre les problèmes et les préoccupations des mentorés tout au long de leur engagement dans le programme de mentorat. Elle encourage la communication ouverte et la rétroaction pour améliorer continuellement l'expérience de mentorat.

6. Engagement envers la Diversité et l'Inclusion

Afrique Mentorat s'engage à promouvoir la diversité et l'inclusion dans son programme de mentorat, en encourageant la participation de mentorés de tous horizons, de toutes cultures et de toutes identités.

7. Respect de la Confidentialité

Afrique Mentorat reconnaît l'importance de la confidentialité et s'engage à protéger les informations personnelles et professionnelles des mentorés, ainsi que les détails des séances de mentorat, conformément à ses politiques de confidentialité.

IV. Avantages spécifiques aux Mentorés

En tant que mentoré participant au programme Afrique Mentorat, vous bénéficierez d'une série d'avantages spécifiques conçus pour soutenir votre développement personnel et professionnel. Ces avantages comprennent notamment :

1. Mentorat Personnalisé

- Accès à un Mentor Expérimenté : Vous bénéficierez d'un mentor expérimenté qui vous guidera, vous conseillera et vous soutiendra tout au long de votre parcours de développement.
- Orientation Personnalisée : Votre mentor travaillera en étroite collaboration avec vous pour définir des objectifs spécifiques et concevoir un plan de mentorat adapté à vos besoins uniques.

2. Développement Professionnel

- Opportunités d'Apprentissage : Vous aurez accès à des ressources, des ateliers et des événements exclusifs conçus pour renforcer vos compétences professionnelles et votre croissance.
- Conseils de Carrière : Votre mentor vous fournira des conseils et des orientations sur le développement de votre carrière, la planification de votre avenir professionnel et la gestion des défis professionnels.



3. Réseautage

- **Élargissement de Votre Réseau :** Vous aurez l'occasion de rencontrer d'autres mentorés et des membres de la communauté de l'Association Afrique Mentorat, ce qui peut vous aider à élargir votre réseau professionnel.
- **Participation à des Événements Exclusifs :** Vous serez invité à des événements, des conférences et des forums de discussion où vous pourrez échanger des idées, partager des expériences et établir des contacts précieux.

4. Satisfaction Personnelle

- **Développement Personnel :** Vous bénéficierez d'un soutien pour votre croissance personnelle, y compris le renforcement de la confiance en vous et la réalisation de vos objectifs personnels.
- **Impact Positif :** En participant activement au programme de mentorat, vous contribuerez au développement de vos compétences, de votre confiance en vous et de votre réussite personnelle.

5. Accès à la boutique Mentorat

En tant que membre du programme, vous bénéficiez d'un accès gratuit à la boutique en ligne, où vous pouvez vendre vos produits ou services à une large communauté de clients. Le programme se rémunère uniquement sur les ventes réalisées, en prélevant un taux forfaitaire de 5% sur chaque article vendu.

Le programme assure également la gestion des transactions et du service après-vente, en étant le seul intermédiaire entre vous et vos clients. Il est à préciser que les frais de livraisons n'incombent pas au programme.

6. Accès à des Ressources et à un Soutien

- **Ressources Pédagogiques :** Vous aurez accès à des guides, des articles et des ressources éducatives qui compléteront votre parcours de mentorat.
- **Soutien Continu :** Vous bénéficierez d'un soutien continu de l'Association Afrique Mentorat, y compris des sessions d'orientation et de suivi pour maximiser les avantages de votre mentorat.

Ces avantages spécifiques visent à vous aider à tirer pleinement parti de votre participation au programme Afrique Mentorat, en vous offrant un mentorat de qualité, des opportunités d'apprentissage, de réseautage, de développement personnel et un soutien continu dans votre parcours professionnel et personnel.

V. Respect des Règles en Vigueur

1. Respect des Lois et Règlements

En tant que mentoré dans le programme Afrique Mentorat, je m'engage à respecter toutes les lois, réglementations et politiques en vigueur de l'association et du pays dans lequel je participe au mentorat. Je m'engage également à respecter les normes éthiques et professionnelles les plus élevées.

2. Conformité aux Politiques de l'Association

Je reconnais que je suis tenu de respecter toutes les politiques et procédures de l'Association Afrique Mentorat, y compris celles relatives à la confidentialité, à la protection des données et à la conduite éthique. Tout manquement à ces politiques peut entraîner la résiliation de mon engagement en tant que mentoré.

VI. Clause de Non-Concurrence

1. Engagement envers la Non-Concurrence

En tant que mentoré participant au programme Afrique Mentorat, je m'engage à ne pas participer à des activités concurrentes ou à des programmes de mentorat similaires qui pourraient entrer en conflit avec les intérêts de l'Association Afrique Mentorat pendant la durée de mon engagement en tant que mentoré et pendant une période de [insérer la période, par exemple, un an] après la fin de mon mandat de mentoré.

2. Exceptions

Cette clause de non-concurrence ne s'applique pas aux activités ou aux engagements qui ont été expressément autorisés par écrit par l'Association Afrique Mentorat.

VII. Conditions de Résiliation du Contrat de Mentorat

Toute résiliation du contrat de mentorat sera effectuée conformément aux procédures internes de l'Association Afrique Mentorat. Les parties concernées seront informées par écrit de la résiliation et des raisons qui la motivent.

1. Résiliation par le Mentoré

Le mentoré peut mettre fin à son contrat de mentorat en fournissant un préavis écrit de 30 jours à l'Association Afrique Mentorat. Le préavis doit être envoyé par écrit à contact@afriquementorat.org.

2. Résiliation par l'Association Afrique Mentorat

L'Association Afrique Mentorat se réserve le droit de résilier le contrat de mentorat avec un préavis de 30 jours, dans les cas suivants :

- Violation des termes de cette charte de mentorat.
- Non-conformité aux lois, règlements ou politiques en vigueur.
- Comportement inapproprié ou non éthique de la part du mentor.
- Tout autre motif jugé valable par l'Association Afrique Mentorat.

VIII. Règlement des Litiges

1. Procédure de Règlement des Litiges

En cas de litige ou de désaccord entre un mentoré et l'Association Afrique Mentorat ou entre un mentor et un mentoré, les parties s'engagent à résoudre le litige de manière amiable par le biais de négociations et de discussions constructives.

2. Médiation

Si les négociations directes n'aboutissent pas à une résolution satisfaisante du litige, les parties conviennent de recourir à la médiation. La médiation sera effectuée par un médiateur neutre et impartial, choisi conjointement par les parties ou désigné par un organisme de médiation professionnel.

3. Arbitrage

Si la médiation n'aboutit pas à un règlement du litige, les parties conviennent de soumettre le litige à l'arbitrage conformément aux règles d'arbitrage en vigueur dans la juridiction pertinente. La décision de l'arbitre sera contraignante pour toutes les parties et exécutoire conformément à la loi applicable.

4. Juridiction et loi Applicable

Tout litige non résolu par la médiation ou l'arbitrage sera porté devant les tribunaux compétents de la juridiction où l'Association Afrique Mentorat est enregistrée. Les lois de cette juridiction seront applicables à tous les litiges découlant de ou liés à cette charte de mentorat.